

## Première partie

# Pauvreté : de quoi parle-t-on ?

# INTRODUCTION

---

La pauvreté n'épargne pas les pays riches, loin s'en faut. En 2006, elle concernait 13 % de la population française, et 16 % des habitants de l'Union européenne. Si, pendant la période de croissance économique et de progrès social des Trente glorieuses, le nombre de pauvres a sensiblement baissé, ce n'est plus le cas depuis les années 1980. L'explosion du chômage de masse et le développement des statuts précaires sur le marché du travail ont fait émerger dans les sociétés post-industrielles une nouvelle forme de pauvreté, appelée « disqualifiante » par Serge Paugam [p. 8].

Phénomène complexe, la pauvreté reste néanmoins difficile à définir. Ses représentations varient selon les pays : elle apparaît tantôt comme une chute, tantôt comme une condition matérielle héréditaire, reproductible de générations en générations. Sa mesure, nous rappelle Stéfan Lollivier, est mal aisée, en raison de l'absence de critère unique et universel [p. 21]. L'Union européenne retient une définition relative : sont considérés comme pauvres les individus dont le revenu est inférieur à 60 % de revenu médian<sup>1</sup>. Ce chiffre conventionnel a de nombreuses implications : en fixant le seuil de pauvreté à 50 % plutôt que 60 % du revenu médian, on double, dans les statistiques, le nombre de pauvres en France. En ce sens, la mesure de la pauvreté est un acte éminemment politique, comme en témoigne récemment la référence à un « taux de pauvreté ancré dans le temps ».

Outre sa nature conventionnelle, la mesure européenne passe sous silence le caractère multidimensionnel de la pauvreté. La science économique s'est ainsi pendant longtemps contentée d'une conception purement monétaire de la pauvreté, alors qu'être pauvre ne se résume pas à disposer d'un revenu faible. Récemment, nous explique François Bourguignon, les économistes ont cherché à dépasser ce paradigme afin de prendre en compte non plus seulement le revenu, mais aussi les déterminants de celui-ci, ainsi que les

---

1. Le revenu médian est le revenu séparant la population en deux, c'est-à-dire que la moitié de la population a un revenu plus élevé, et la moitié un revenu inférieur.

autres facteurs du bien-être, comme l'accès aux services publics, la santé et l'éducation [p. 34].

Enfin, Louis Maurin nous rappelle que la question de la pauvreté est indissociable de celle des inégalités. Dans la mesure où la pauvreté fait partie intégrante d'un circuit dans lequel les richesses produites d'un côté sont (re)distribuées de l'autre, elle résulte toujours d'un arbitrage *in fine* politique, et traduit le niveau d'inégalités qu'une société tolère [p. 46].

Remis en perspective historique, ce qui est toléré aujourd'hui est loin des taux de pauvreté qu'ont connus les pays d'Europe. Entre le xv<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle, de 50 % à 70 % des foyers citadins pouvaient être touchés par la pauvreté. Les familles pauvres déployaient alors diverses stratégies – étudiées par Laurence Fontaine –, telles que la polyactivité, le placement d'enfants, ou le développement des solidarités de voisinage, afin d'organiser collectivement leur survie [p. 54].

Aujourd'hui, la pauvreté est également majoritairement urbaine, mais l'approche géographique de Christophe Noyé nous invite à resserrer la focale afin de regarder ce qui se passe au sein même des agglomérations. Alors que les quartiers d'habitat social en crise des « banlieues » constituent sans conteste les espaces les plus fragilisés, ils n'accueillent qu'une part minoritaire des populations les plus pauvres. D'autres types d'espaces sont aujourd'hui traversés par des dynamiques de fragilisation : les espaces périurbains deviennent de véritables quartiers de relégation. Éloignés des centres d'emplois, pénalisés par le pétrole cher, ils concentrent une fraction toujours plus grande des classes populaires qui ne peuvent plus accéder aux centre-villes anciens [p. 62].

En ce sens, le logement constitue de plus en plus une dimension centrale de la pauvreté en conditions de vie. Alors que le droit au logement est reconnu comme droit fondamental et opposable et que le niveau de la construction s'accroît, Maryse Marpsat et Élisabeth Maurel montrent que l'offre de logement accessible aux ménages pauvres reste insuffisante et que la qualité sociale de l'habitat demeure peu prise en compte. Marqueur de la pauvreté, le logement risque ainsi de devenir le lieu de sa reproduction [p. 70].

## Deuxième partie

# Mécanismes

## INTRODUCTION

---

La pauvreté frappe de plus en plus les urbains, les travailleurs et les jeunes. Cependant, que sait-on aujourd'hui précisément des trajectoires de pauvreté et de ses canaux de transmission ? Le suivi des individus sur plusieurs années, par la technique statistique des « panels », a rendu possible l'apparition d'un large éventail de recherches centrées sur la dynamique des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale. Bernard Gazier et Catherine Pollak nous rendent compte des résultats de ces études riches d'enseignements : les données longitudinales permettent de souligner l'hétérogénéité des expériences de la pauvreté – des expériences courtes (la pauvreté transitoire), aux expériences répétées (la pauvreté récurrente) et durables (la pauvreté chronique) – ainsi que d'étudier l'impact d'événements familiaux (naissance, séparation, etc.) ou d'emploi (comme le chômage) sur l'entrée et la sortie de la pauvreté [p. 86].

Le repérage d'événements déclencheurs et de relations causales entre variables dessine une véritable « spirale de la pauvreté ». Comme le montre Michel Dollé, cette spirale frappe particulièrement les enfants pauvres qui, davantage touchés par l'échec scolaire, pénalisés par des handicaps matériels, culturels et psychologiques qui se cumulent, apparaissent clairement surexposés au risque de pauvreté à l'âge adulte [p. 97].

On a longtemps pensé qu'avoir un travail suffisait à enrayer le risque de pauvreté. C'était vrai pendant les Trente glorieuses, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. La France compte 1,5 million de travailleurs pauvres, et, loin d'être une exception nationale, ce phénomène est une réalité européenne : les *working poor* sont 14 millions dans l'Union. Yannick L'Horty montre comment le développement – souvent dans le cadre de la lutte contre le chômage de masse – du temps partiel, des bas salaires et des emplois précaires, a de façon perverse précipité l'apparition de la pauvreté laborieuse [p. 107]. Avec, pour conséquences, la montée du surendettement et des difficultés d'accès et d'usage du crédit pour une partie croissante de la population. Cet état de fait, étudié par Georges Gloukoviezoïff, appelle une régulation du système

bancaire afin de contenir les conséquences perverses, en matière d'inégalités et de cohésion sociale, du recours massif à l'endettement [p. 117].

Pour réduire le risque de pauvreté, l'État-providence prélève et redistribue les richesses sous forme, entre autres, de prestations sociales. Le système de redistribution socio-fiscal permet ainsi de réduire de moitié le taux de pauvreté en France. Les revenus de transfert représentent plus de la moitié du revenu des 30 % des ménages les plus pauvres. Ils permettent même une augmentation de 100 % des ressources disponibles des 10 % des ménages les plus modestes. Cependant, comme le souligne Henri Sterdyniak, on assiste depuis quelques années à un décrochement des minima sociaux. Leur revalorisation n'a suivi ni le taux d'inflation, ni la progression des salaires. Ainsi, s'élevant à 447,91 euros par mois pour une personne seule, le RMI, qui a perdu de son pouvoir d'achat, représente désormais moins de 30 % du revenu médian [p. 128].

Pas assez généreux... ou trop coûteux ? Pour Charles Murray, penseur conservateur et libertarien américain typique, dont Julien Damon brosse le portrait intellectuel, l'inefficacité supposée du système de protection sociale devrait céder la place à un revenu minimum universel. Moins contraignante, plus transparente dans son fonctionnement que l'État-providence, cette allocation accordée à chaque citoyen permettrait selon son promoteur une redistribution *a minima* de la richesse, laissant chacun libre de la dépenser ou de la capitaliser [p. 138]. Une utopie ?

Troisième partie

**Lutter contre la pauvreté**

# INTRODUCTION

---

Avec un tiers du PIB consacré aux dépenses sociales, la France est l'un des pays de l'Union qui investit le plus dans la protection sociale. Comment expliquer alors les résultats mitigés de l'État-providence français en matière de lutte contre la pauvreté ? N'est-il pas possible de gagner en efficacité tout en préservant la cohésion sociale ?

Tout d'abord, souligne Frédéric Viguier, les catégories de pauvreté et d'exclusion ne se sont imposées que récemment comme des formes de représentation et de gestion des problèmes sociaux. Longtemps, le secours aux pauvres a été assuré par les bonnes œuvres caritatives, sous le patronage de l'Église. Le développement du secteur assistanciel, sous l'impulsion des associations issues de la gauche du catholicisme social, a suivi la création de la Sécurité sociale en 1945. Véritable tournant dans les politiques sociales, il signe l'institutionnalisation de la lutte contre la pauvreté [p. 152].

Depuis, la philosophie sous-jacente au système français de protection sociale a connu des évolutions, étudiées par Bruno Palier. Devant la croissance du nombre de pauvres et de chômeurs, les années 1980 ont vu naître de nouvelles politiques sociales dites d'insertion (ZEP, ZUS, RMI, etc.), qui se sont autonomisées au point de constituer un « deuxième monde de la protection sociale ». Celui a été accusé, entre autres, de désinciter les bénéficiaires des minima sociaux à reprendre un emploi [p. 162]. L'idée d'un *workfare*, c'est-à-dire d'un système où le travail doit être la contrepartie de l'aide sociale, s'est dès lors progressivement substituée à celle traditionnelle du *welfare*, notamment aux États-Unis. Si la France a parfois suivi les traces de l'Oncle Sam, les dispositifs de lutte contre la pauvreté conservent des spécificités d'un pays à l'autre, tant par leur nature que par leur générosité, comme le montre Hélène Périer [p. 169].

La France verse par exemple depuis 1988 une prestation sociale sous condition de ressource, le RMI, qui assure à chacun un revenu minimum, égal à 447,91€ en 2008 pour une personne seule. À l'occasion du vingtième anniversaire de sa création, Nicolas Duvoux en livre un bilan contrasté [p. 182].



Ce sont aujourd'hui plus d'1,1 million de foyers qui bénéficient du RMI, soit bien plus que les 350 000 allocataires escomptés à sa création. En ce sens, le RMI semble avoir perdu son rôle d'insertion. Faut-il blâmer la désincitation financière du dispositif, dans lequel les revenus d'activité sont taxés marginalement à 100 % à la sortie du RMI, hors période dite « d'intéressement » ?

C'est ce que soutiennent les partisans du revenu de solidarité active (RSA), destiné à remplacer une partie des minima sociaux existants, dont le RMI, et à compléter les revenus d'activité afin de garantir une progression réelle et régulière du revenu disponible lors de la reprise d'un emploi. Pour Martin Hirsch, le Haut commissaire aux solidarités actives à l'origine de la mesure, le RSA doit permettre de gagner en lisibilité et en efficacité : en supprimant les « trappes à inactivité », en renforçant l'accompagnement et la formation des allocataires, le nouveau dispositif constituera une passerelle vers l'emploi durable de qualité. Mais, avant d'être une question d'efficacité, le RSA est, pour le Haut commissaire, une question de justice [p. 182].

Toutefois, une partie de la gauche reproche au RSA de ne s'adresser qu'à la pauvreté d'âge actif et de ne pas prendre en compte ceux qui sont trop éloignés de l'emploi. Jean Gadrey résume les arguments opposés au RSA, qui risque notamment de s'accompagner du développement d'emplois à bas salaires et à temps partiel. Seule la revalorisation des minima sociaux, c'est-à-dire en particulier du seuil d'entrée dans le RSA, permettrait d'augmenter sensiblement le niveau de vie des plus pauvres [p. 205].

Pour finir, l'ampleur prise par la lutte contre la pauvreté aujourd'hui ne doit pas masquer un double paradoxe : le désengagement de l'État en matière de protection sociale, et l'absence de mobilisation des pauvres, en tant que groupe constitué. En effet, soulignent Patrick Bruneteaux et Daniel Terrolle, l'État, en même temps qu'il délègue au milieu caritatif et humanitaire, en le finançant abondamment, le soin de la « grande pauvreté » et des SDF, délaisse en partie le versant assurantiel de la protection sociale [p. 223]. Un désengagement qui laisse les pauvres sans grand soutien institutionnalisé, comme le montre Emmanuel Pierru : leur cause intéresse peu les syndicats traditionnels ; l'hétérogénéité de leurs conditions et le poids du stigmate, en sus de l'absence de ressources relationnelles et financières immédiatement mobilisables, constituent de réels obstacles à la constitution de collectifs de lutte [p. 215].